Pension alimentaire enfant majeur et envie de vire en couple

Par EnoX

Bonjour,
je suis etudiant en Master, mes parents sont divorcés depuis que j'ai 5 ans et mon pere verse une pension alimentaire a ma mere depuis. A l'arrivée de mes etudes superieures un nouveau jugement avec une revision de la pension alimentaire a ete realisée et depuis il me la verse directement.
Avec ma copine nous avons envie d'enmenager ensemble (dans son appartement qui est plus grand) d'où ma question : est ce que le jugement reste valable avec mon pere qui me verse la pension alimentaire ou a t il le droit de demander une revision ou une annulation du jugement si je ne dispose plus de logement uniquement a mon nom car j'aménage chez ma copine?

Je vous remercie de votre temps et de votre reponse.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous vivez en couple et êtes hébergé gratuitement, vos charges vont nécessairement baisser. Le jugement actuel continuera de s'appliquer, mais votre père pourra en demander la révision afin de faire baisser le montant qu'il vous verse.